

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-25**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

OBJET : ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, MM. VERGNAIS Didier, THIMONIER Franck, ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, DESSERTINE Sébastien, Mmes CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie,

Absents : Mmes FASSINOT Christine (*pouvoir à Laurent BERCIMUELLE*), LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, M. PLOCH Romain (*pouvoir à Didier VERGNAIS*)

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-10 du 28 mai 2020, portant création de cinq postes d'Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal du 28 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjointe au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par courrier reçu le 27 septembre 2024, à effet du 18 septembre 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Elu démissionnaire, Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5^{ème} Adjointe,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que l'Adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Elue démissionnaire.**

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation de la 5^{ème} Adjointe au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue :

Candidate :	Sophie CORNET
<i>Nombre de votants</i>	11
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	11
<i>Nombre de bulletins blancs et nuls</i>	0
Nombre de suffrages exprimés	11
<i>Majorité absolue</i>	6
Nombre de suffrages obtenus	11 (onze)

Mme Sophie CORNET est désignée en qualité de 5^{ème} Adjointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 octobre 2024

Le Maire,




Alain CAUQUIL